

**92<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE EXECUTIF : REUNION ORDINAIRE DU 25 juillet 2018**

**PV DU CE DU 25 JUILLET 2018**

**Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC**

Le 25 juillet 2018, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) a tenu sa 92<sup>ème</sup> réunion dans la salle «La Transparence» du Secrétariat Technique (ST) située dans l'Immeuble William's Résidence à Kinshasa-Gombe. Cette réunion est ordinaire et fait l'objet du présent procès-verbal.

**Du quorum**

Après vérification des présences, le Président a indiqué que le quorum est atteint et que le Comité Exécutif peut valablement siéger. Ainsi, les différents collèges sont représentés de la manière ci-après :

**Institutions publiques :**

1. Modeste Bahati Lukwebo, Ministre d'Etat en charge du Plan, Président du C.E : présent ;
2. Amy Ambatobe, Ministre de l'Environnement & DD, 2<sup>ème</sup> Vice-Président : présent ;
3. Jean-François Mukuna, Vice-Ministre des Finances, Représentant du Ministre des Finances : présent ;
4. Firmin N'koto Ey'alange, Conseiller du Président de la République : présent ;
5. Altesse Mutombo Kupa, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre : présent ;

**Entreprises Extractives :**

6. Yvonne Mbala, Déléguée des Entreprises pétrolières privées : présente ;
7. Simon Tuma Waku, Délégué des Entreprises minières privées : présent ;
8. Robert Munganga, Délégué des Entreprises minières publiques : présent ;

**Société Civile :**

9. Jean Claude Katende: présent
10. Albert Kabuya: présent
11. Nicole Bila: présente
12. Jimmy Munguriek : présent
13. Jean Marie Kabanga: présent

Le secrétariat de la réunion est assuré par Madame le Coordonnateur National a.i, Marie-Thérèse Holenn Agnong (Mme le CN a.i.).

**De l'ordre du jour**

Après la lecture de l'ordre du jour par Madame le CN a.i., le Président demande aux membres s'ils ont des observations.

M. Robert Munganga propose aux membres, qui acceptent, que soient ajoutés à l'ordre du jour deux points d'information : le premier sur l'action en justice entreprise contre le Comité National de l'ITIE-RDC (CN-ITIE/RDC) par l'ancien Coordonnateur National suspendu et le second sur la réponse réservée par le Secrétariat International de l'ITIE à la demande d'extension du délai de démarrage de la validation lui adressée par le CN-ITIE/RDC.

Après cet amendement, l'ordre du jour de la réunion adopté comporte les points ci-après :

1. Présentation du dossier de nouveaux membres du CE.
2. Adoption du PV de la réunion du CE du 09 mai 2018.
3. Présentation, pour adoption, de documents de mise en œuvre :
  - 3.1. *Rapport contextuel ITIE-RDC 2016 ;*
  - 3.2. *Plan de travail triennal 2018 – 2021 ;*
  - 3.3. *Rapport annuel d'avancement 2017.*
4. Présentation, pour discussion, de l'état d'avancement des travaux de révision des textes de gouvernance de l'ITIE-RDC.
5. Présentation par l'Administrateur Indépendant Ernst & Young, pour discussion et adoption, du Rapport initial ITIE-RDC 2016 – *Revue du Rapport de cadrage ITIE-RDC 2016.*
6. Présentation, pour information, de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC.

H.A.

4

**7. Divers :**

- 7.1. *Restitution, par Mme le CN a.i., de la participation de la RDC à la 40<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE et information sur la validation ;*
- 7.2. *Présentation, par Mme le CN a.i. et le Coordonnateur de « DYJET » du projet « Application mobile ITIE » ;*
- 7.3. *Point d'information sur l'action en justice initiée contre le CN-ITIE/RDC par l'ancien Coordonnateur National suspendu.*

**I. Présentation du dossier des nouveaux membres du CE.**

Mme le CN a.i informe les membres que suivant les PV transmis au Secrétariat Technique (ST) par les plateformes de la Société civile, **Mme Nicole BILA** de Moanda (Kongo Central), **M. Jimmy MUNGURIEK** de Bunia (Ituri) et **M. Jean Marie KABANGA** de Lubumbashi (Haut-Katanga) ont été désignés par leurs paires pour siéger au Comité Exécutif (CE), en remplacement des anciens membres définitivement empêchés. Il s'agit de Messieurs Jacques Bakulu, Joseph Bobia et Ibond Rupas.

Le Président présente les trois nouveaux membres et demande aux participants s'ils peuvent valider leurs mandats. **Aucune objection n'est soulevée et les mandats de nouveaux membres sont validés à l'unanimité.**

**II. Adoption du procès-verbal (PV) de la réunion du CE du 09 mai 2018**

M. Robert Munganga soutient que le PV devrait intégrer l'intervention de M. le Ministre des Hydrocarbures faite à l'occasion de la présentation au C.E, par le représentant de « The Carter Center », de la synthèse du Rapport intitulé « Affaire d'Etat : privatisation du secteur du cuivre en RDC ». Il insiste ensuite pour que soient mentionnées également ses déclarations par rapport au débat public qui a eu lieu autour de la publication des Rapports ITIE et des rapports des ONG Internationales. Il recommande enfin d'acter dans le PV que les états financiers des Entreprises du Portefeuille de l'Etat sont bien disponibles comme cela a été confirmé par le Secrétariat Technique.

Le Président relève qu'il n'est pas possible de faire figurer dans un PV toutes les interventions des membres et demande à M. Robert Munganga de proposer par écrit ses amendements au projet de PV, s'il y tient. En attendant lesdits amendements, le PV est adopté et le Président propose de poursuivre la réunion avec l'examen d'autres points.

**III. Présentation, pour adoption, de documents de mise en œuvre.**

Le Président accorde la parole à M. Jean Claude Katende, qui préside les réunions du Groupe Technique de Travail (GTT), afin qu'il fasse son rapport sur les documents de mise en œuvre que ce GTT présente à l'adoption formelle du CE.

M. Jean Claude Katende souligne que les documents de mise en œuvre que le GTT soumet à l'adoption formelle du CE ont été améliorés par les Parties Prenantes puis relus, consolidés et approuvés par le GTT. Il demande et obtient du Président du CE la permission de faire procéder à leur présentation par les experts du ST.

**3.1. Plan de travail triennal juillet 2018 – juin 2021 (PTT)**

Un des membres du ST en la personne de M. Gilbert Deningaidi donne aux membres du CE l'économie du Plan de travail triennal de l'ITIE-RDC préparé par le ST, amélioré par les Parties Prenantes à Lubumbashi, finalisé et approuvé par le GTT.

**Débats :**

Le Président ouvre les débats. M. Robert Munganga pose la question de savoir pourquoi dans le Plan de travail, l'attention est focalisée sur les entreprises de l'Etat comme si elles étaient les seules à être concernées par la question de transparence. Il cite notamment l'activité A2 ainsi libellée : « *Organiser des réunions de sensibilisation et d'évaluation de l'engagement des Entreprises du Portefeuille de l'Etat (EPE) en matière de transparence et de bonne gouvernance, de publication des informations pertinentes sur leur gestion, notamment les transactions, les états financiers et les contrats conclus* ».

HA

4

Il propose également que soient fusionnées les activités A5 et A6 du PTT pour minimiser les coûts. Mme Yvonne Mbala relève quant à elle que l'un des objectifs spécifiques du PTT vise à « **garantir une redistribution équitable des revenus issus du secteur extractif pour un développement socio-économique à la base** » (OS1.2.). A ce sujet, elle pose la question de savoir pourquoi l'ITIE-RDC jouerait-elle le rôle dévolu au Parlement ?

Répondant à Mme Yvonne Mbala, M. Jean Claude Katende fait remarquer qu'en principe les activités que mène l'ITIE auraient dû l'être par le Parlement et que, dans tous les cas, la complémentarité entre les structures n'est pas une mauvaise chose. En ce qui concerne l'indexation des EPE stigmatisée par M. Robert Munganga, M. Jean Claude Katende précise que les entreprises de l'Etat ne sont pas particulièrement visées, mais il s'agit plutôt de donner des réponses, à travers le PTT, aux mesures correctives identifiées par les Parties Prenantes et le Secrétariat International à l'issue des exercices de l'auto-évaluation du processus ITIE en RDC. Il ajoute que ces mesures correctives sont d'ailleurs partie intégrante du PTT. Enfin, M. Jean Claude Katende répond qu'il ne trouve pas d'inconvénient à fusionner les activités A5 et A6 du PTT, pourvu que les aspects visés par les Parties Prenantes à travers ces deux activités soient réalisés. Il conclut en précisant que l'activité A5 n'entraîne aucun coût direct dans le PTT car elle relève du fonctionnement régulier du Comité National de l'ITIE-RDC.

#### Délibérations :

Clôturent les débats sur le PTT, le Président demande au GTT d'examiner la possibilité d'intégrer les observations formulées et sollicite des membres d'adopter formellement le PTT. Aucune objection n'étant soulevée, le PTT juillet 2018 - juin 2021 est adopté à l'unanimité.

#### 3.2. Rapport annuel d'avancement 2017 (RAA 2017)

A la demande de M. Jean Claude Katende, le Président accorde de nouveau la parole au ST qui, par l'entremise de M. Liévin Mutombo, a présenté le condensé du RAA 2017 tel que préparé par le ST, amélioré par les Parties Prenantes réunies en atelier à Lubumbashi, revu et approuvé par le GTT.

#### Débats :

Revenant sur le chapitre relatif au suivi de la mise en œuvre des recommandations des Administrateurs Indépendants issues des Rapports ITIE déjà publiés, M. Jean-François Mukuna, Vice-Ministre des Finances et Représentant du Ministre des Finances au CE porte à la connaissance des membres que, consécutivement à la recommandation de l'Administrateur Indépendant du Rapport ITIE-RDC 2015 relative à l'encaissement direct par la Banque Centrale du Congo (BCC) de quelques recettes provenant du secteur extractif, le Ministère des Finances a diligenté une enquête qui est effectuée par l'Inspection Générale des Finances et que les conclusions de ladite enquête pourront certainement élucider cette question d'encaissement direct de certaines recettes du secteur extractif par la BCC. Réagissant à cette communication, M. Jean Claude Katende pose la question de savoir jusqu'à quel moment le CE attendrait-il les conclusions de cette enquête. M. Altesse Mutombo Kupa, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre précise à l'attention de M. Jean Claude Katende que l'information que vient de donner M. le Vice-Ministre des Finances n'affecte en rien le RAA 2017 qui, du reste, est déjà publié.

#### Délibérations :

Le Président demande aux membres s'il y avait d'obstacles à adopter formellement le RAA 2017. Aucune objection n'étant soulevée par les membres, le RAA 2017 est adopté à l'unanimité.

#### 3.3. Rapport contextuel ITIE-RDC 2016

Avec l'autorisation du Président, M. Jean Claude Katende demande à Mme Sandra Kisita du ST de présenter aux membres l'économie du Rapport contextuel ITIE-RDC 2016 préparé par le ST, amélioré par les Parties Prenantes réunies en atelier à Lubumbashi, revu et approuvé par le GTT.

Mme Sandra Kisita fait observer dans sa présentation qu'en sus du Rapport contextuel publié, un Rapport contenant des informations complémentaires requises par les Parties Prenantes sera publié avant le démarrage de la validation de la RDC. Certaines de ces informations complémentaires proviendront du Rapport sur l'analyse des états financiers des EPE effectuée par deux consultants indépendants recrutés avec le financement du Secrétariat International de l'ITIE. D'autres seront obtenues de la mise en œuvre des recommandations formulées par les Parties Prenantes dans le Rapport contextuel publié. S'agissant des informations exigées par les Parties Prenantes dans leurs recommandations se trouvent, entre autres, l'inaccessibilité des usagers aux sites web du Cadastre minier (CAMI) et du Secrétariat Général aux Hydrocarbures, la déclaration des informations relatives au projet SICOMINES, notamment les prêts perçus des entités financières pour l'investissement minier et pour les projets d'infrastructures ; les décaissements au profit des entreprises effectuant les travaux relatifs à l'investissement minier et les décaissements au profit des entreprises effectuant les travaux d'infrastructures. Il faudra aussi intégrer les données sur l'artisanat minier des Provinces du Lualaba et de Tanganyika ainsi que celles concernant la fiabilité des quantités de production et des exportations des hydrocarbures. Cependant, Mme Sandra relève les difficultés rencontrées par le ST à collecter les informations ci-haut citées, particulièrement auprès de la SICOMINES et des provinces du Lualaba et de Tanganyika. Enfin, Mme Sandra présente le condensé du Rapport contextuel 2016 constitué de onze chapitres et deux annexes ainsi que des recommandations y contenues.

#### Débats :

Réagissant aux difficultés évoquées par le ST, le Président demande à ce dernier de soumettre très rapidement à sa signature des lettres à adresser aux responsables de la SICOMINES et de la Province du Lualaba pour les amener à fournir les informations en souffrance. Quant aux sites web du CAMI et du SGH, le Président à juger leur inaccessibilité anormale d'autant plus que les deux services relèvent des départements ministériels dont les Ministres siègent au CE.

En ce qui concerne la recommandation adressée au SGH relative à la présence de ses agents aux points des exportations pour avoir des éléments qui fondent d'une part l'exactitude de l'assiette fiscale et, d'autre part, l'assurance de l'exhaustivité et de la fiabilité des données des exportations et de production déclarées à l'ITIE, Mme. Yvonne Mbala informe le CE qu'en vertu d'un arrêté interministériel dont le délai initial de validité a été prorogé, la société AMICONGO est désignée pour être le témoin du Gouvernement auxdits sites. Le Président précise que ce délai initial était de 2 ans et qu'il est anormal que cette société poursuive cette mission jusqu'à ce jour. Il charge à cet effet le ST de s'enquérir auprès de la Primature sur le sort de cet arrêté interministériel et de faire rapport au CE.

#### Délibérations :

Le Président demande aux membres s'ils peuvent adopter formellement le Rapport Contextuel ITIE-RDC 2016 tel qu'approuvé par le GTT et publié, étant entendu que des informations complémentaires en cours de collecte par le ST seront publiées avant la validation.

Aucune objection n'étant soulevée par les membres, le Rapport Contextuel ITIE-RDC 2016 est adopté à l'unanimité et le Président félicite l'équipe du ST et le GTT pour le travail abattu.

#### IV. Présentation, pour discussion, de l'état d'avancement des travaux de révision des textes de gouvernance de l'ITIE-RDC

M. Firmin N'koto, Président de la Commission de révision des textes de gouvernance demande et obtient du Président du CE que Mme Yvonne Mbala présente l'état d'avancement des travaux de la Commission.

Mme Yvonne Mbala porte à la connaissance des membres que le projet de décret modificatif partagé avec les Parties Prenantes, la Commission n'a reçu que les améliorations du Collège Entreprises Extractives et attend que les autres collèges siégeant au CE lui transmettent les leurs. Réagissant pour le compte de la Société Civile, M. Albert Kabuya affirme que ce projet a fait l'objet d'une large diffusion au sein de la

Société Civile et qu'il y aurait certainement des améliorations qui entraîneraient au niveau des plates-formes des Organisations de la Société Civile (OSC).

**Délibérations :**

Mme Yvonne Mbala demande à M. Albert Kabuya, qui est aussi membre de la Commission ad hoc, de compiler toutes les améliorations attendues des plates-formes des OSC et d'en faire la synthèse à la Commission.

Aucune réaction des membres n'étant enregistrée, l'examen du point est clos par cette demande.

**V. Présentation par l'Administrateur Indépendant (AI) Ernst & Young (EY), pour discussion et adoption, du Rapport initial ITIE-RDC 2016 – Revue du Rapport de cadrage ITIE-RDC 2016**

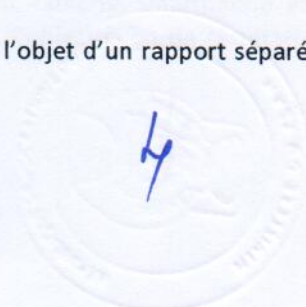
Le Président accorde la parole à M. Cyprien Bongulumata, représentant de l'AI, qui présente la revue du Rapport de cadrage ITIE-RDC 2016 et mentionne les deux points de divergence qui ont persisté après des séances de travail d'harmonisation avec le ST. Il s'agit de la non inclusion dans le Cadrage 2016 des directions des recettes provinciales de l'Ituri et de Haut Lomami ainsi que du mécanisme de fiabilisation adopté par le CE. EY suggère d'aller en deçà du seuil de matérialité décidé par le CE tandis que, pour le mécanisme de fiabilisation, il considère que les parties déclarantes devraient certifier leurs déclarations en deux temps, au moment où la déclaration est faite et après ajustement et résolution des écarts.

Des explications reçues de l'AI et du ST, le Président conclut qu'il n'y a pas de divergences car le seuil de matérialité retenu est celui décidé par le CE et justifié dans le Rapport de cadrage 2016. En ce qui concerne le mécanisme de fiabilisation adopté par le CE, non seulement qu'il est une réponse déjà appliquée dans les Rapports ITIE, mais constitue surtout l'exécution d'une recommandation de l'AI des précédents Rapports ITIE.

Le C.E et l'Administrateur indépendant se sont accordés sur les options fondamentales ci-dessous du Cadrage revu et présenté par l'AI :

- Seuil de matérialité pour la sélection des entreprises et des flux :
  - Secteur des hydrocarbures : aucun seuil n'a été fixé pour la sélection des entreprises. En conséquence, toutes les entreprises sont sélectionnées dans le Périmètre.
  - Secteur Minier : le seuil de matérialité est fixé à 100KUSD pour les entreprises et les flux de droit commun.
- Seuil d'analyse des écarts : au plus 1% du total des recettes déclarées par l'Etat pour l'écart global et au moins 1% du seuil de matérialité pour la réconciliation des déclarations.
- Du Périmètre  
Entreprises : 125 entreprises (privées et étatiques) sont retenues dans le périmètre de réconciliation, dont 10 pétrolières et 115 minières. 149 entreprises minières et 2 entreprises pétrolières feront l'objet d'une déclaration unilatérale de l'Etat.  
Il est à noter qu'en plus de la matérialité, deux autres critères qualitatifs ont été retenus pour déterminer le périmètre des entreprises minières.
- Entités de l'Etat : neuf entités de l'Etat sont retenues dans le périmètre de réconciliation, tandis que 8 directions des recettes provinciales sont retenues pour une déclaration unilatérale des recettes perçues.
- Le référentiel : 46 flux sont retenus pour le secteur minier et 40 pour le secteur pétrolier.
- Mécanisme de fiabilisation : le mécanisme fixé par le C.E et contenu dans le rapport de cadrage adopté sera d'application à l'exclusion de tout autre.
- Degré de désagrégation : la désagrégation sera faite par entreprise, par régie, par flux de paiement et ce, date par date.

**Note :** Les informations du contexte non réconciliables feront l'objet d'un rapport séparé à élaborer par le Secrétariat Technique.



A l'unanimité, le rapport de l'AI sur la revue du Cadrage 2016 a été adopté.

## VI. Présentation, pour information, de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC

Le président est appelé à d'autres devoirs d'Etat, il s'excuse et avant de quitter la salle de réunion, confie la direction des débats au 2<sup>ème</sup> Vice-Président du CE, M. Amy Ambatobe, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président invite Mme le Coordonnateur National a.i. à présenter la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC.

Elle présente la situation financière des mois de mai et juin 2018 résumée dans le tableau ci-dessous :

|                                            |            |         |
|--------------------------------------------|------------|---------|
| ~ Solde Reporté                            | 85 238     |         |
| ~ Subventions reçues au mois d'avril 2018  | 164 091    |         |
| ~ Dépenses effectuées au mois de mai 2018  |            | 208 204 |
| ~ Subventions reçues au mois de juin 2018  | 164 090,91 |         |
| ~ Dépenses effectuées au mois de juin 2018 |            | 203 749 |
| ~ TOTAL                                    | 413 418,91 | 411 953 |
| ~ Solde de trésorerie à reporter           | 1 467,12   |         |

En ce qui concerne la situation des dettes, Mme le Coordonnateur National a.i. informe le CE que celles-ci s'élèvent à 125 307 USD après avoir été de 513 667 USD au 11 octobre 2017.

### Débats :

Les membres demandent que plus d'éclairage soit donné sur la situation des loyers, particulièrement sur leurs taux mensuels ainsi que sur la possibilité de ne louer les salles que de manière ponctuelle, lorsqu'il y a une réunion de l'ITIE. En sus de ces demandes, M. Simon Tuma Waku requiert du ST de présenter à la prochaine réunion du CE, la situation financière en séparant les dettes des arriérés locatifs mensuels.

### Délibérations :

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président suspend les débats sur ce point et demande au ST de présenter au CE, à sa prochaine réunion, un rapport circonstancié, rencontrant les préoccupations exprimées par les membres.

## VII. Divers :

### 1.1. Restitution, par Mme le CN a.i., de la participation de la RDC à la 40<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE et information sur la validation

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président dispense Mme. le CN a.i. de faire cette restitution au motif que le rapport de mission a été mis à la disposition des membres dans le délai et que ceux-ci peuvent le lire quand ils le voudront.

En ce qui concerne la validation, Mme. le CN a.i. informe les membres que le Conseil d'Administration de l'ITIE n'a pas encore répondu à la demande d'extension de délai introduite par le Comité National de l'ITIE-RDC.

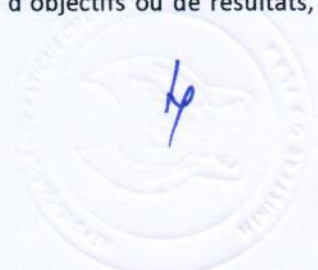
### 1.2. Présentation, par Mme le CN a.i. et le Coordonnateur de « DYJET » du projet « Application mobile ITIE »

Le Coordonnateur de l'association des jeunes dénommée « DYJET », introduit par Mme. le CN a.i., présente sommairement le projet de l'application mobile ITIE qui a pour vocation d'être une plateforme permettant aux usagers d'avoir, à partir de leur téléphone mobile, des informations pratiques publiées par l'ITIE.

Le ST fait remarquer aux membres du CE que le site web et le portail public des données de l'ITIE-RDC publient déjà les informations proposées par DYJET et que ces informations sont téléchargeables de n'importe quel terminal connecté à l'internet. Ainsi, le site et le portail étant « responsive web design », ils peuvent s'adapter à plusieurs types d'écrans (Desk Top, Lap Top, Tablette, Smartphone, etc.).

Le projet de « DYJET » n'apporte rien de nouveau en termes d'objectifs ou de résultats, à moins que ses initiateurs ne démontrent le contraire.

H.A.



## Délibérations :

Les membres jugent le projet intéressant, mais recommande à « DYJET » de présenter son projet par écrit au ST, qui l'examinera, avant de requérir sa présentation au CE avec des démonstrations pratiques.

### 1.3. Point d'information sur l'action en justice initiée contre le CN-ITIE/RDC par l'ancien Coordonnateur National suspendu.

Mme. le CN a.i. informe les membres du CE que l'action est toujours pendante et, pour protéger les intérêts de l'ITIE-RDC, elle a dû recruter un Avocat-conseil pour suivre le dossier.

Elle pose aux membres la question de savoir ce que le CE a envisagé après l'audit qui a conduit à la suspension de l'ancien Coordonnateur National.

Donnant suite à cette question, Mme Yvonne Mbala précise que l'audit doit continuer parce qu'il n'était pas terminé, et que les négociations sont en cours avec la GIZ en vue d'obtenir un financement pour ce faire.

## VIII. Relevé de décisions :

### (1). De la validation des mandats de nouveaux membres du Comité Exécutif

Au regard des PV de désignation reçus des plateformes de la Société civile, les mandats des personnes ci-après sont validés à l'unanimité et ces dernières peuvent valablement siéger au Comité Exécutif de l'ITIE-RDC en qualité de membre au sein du Collège Société Civile. Il s'agit de : (i) Nicole Bila, (ii) Jimmy Munguriek, (iii) Jean Marie Kabanga.

### (2). De l'adoption du PV de la réunion du CE du 09 mai 2018 :

Le PV de la réunion du CE du 09 mai 2018 est adopté moyennant les amendements que M. Robert Munganga souhaite y faire acter.

### (3). De l'adoption des documents de mise en œuvre :

Les documents de mise en œuvre ci-après sont formellement adoptés à l'unanimité :

- ✓ Le Plan de Travail Triennal juillet 2018 – juillet 2021, prenant en compte les observations que le GTT jugera pertinentes ;
- ✓ Le Rapport Annuel d'Avancement 2017 tel que présenté par le GTT ;
- ✓ Le Rapport Contextuel ITIE-RDC 2016 tel que présenté par le GTT, étant entendu qu'avant la validation, il sera publié les informations contextuelles complémentaires requises par la Norme ITIE et par les Parties Prenantes.

### (4). De la révision des textes de gouvernance de l'ITIE-RDC

- ✓ M. Albert Kabuya, qui est aussi membre de la Commission de révision des textes de gouvernance, est responsabilisé pour compiler toutes les améliorations attendues des plateformes des OSC et d'en faire la synthèse à la Commission.

### (5). Du rapport de l'Administrateur Indépendant Ernst&Young sur la Revue du Rapport de cadrage ITIE-RDC 2016

- ✓ Le rapport de l'AI sur la revue du Cadrage de Rapport de conciliation ITIE-RDC 2016 est adopté à l'unanimité. Le cadrage convenu et adopté sera posté sur le site web de l'ITIE-RDC.

### (6). De la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC

- ✓ Le ST présentera au CE, à sa prochaine réunion, un rapport circonstancié reprenant clairement dans des rubriques séparées, entre autres : les dettes et les arriérés locatifs ventilés mensuellement avec les taux des loyers.

H.A



**(7). Du projet « Application mobile ITIE » présenté par l'association des jeunes « DYJET »**

- ✓ **L'association des jeunes « DYJET » doit présenter son projet par écrit au ST, qui l'examinera, avant de requérir sa présentation au CE avec des démonstrations pratiques.**

L'ordre du jour étant épuisé, le 2<sup>ème</sup> Vice-Président lève la séance.

Commencée à 15h00, la réunion a pris fin à 18h33'.

**Annexes (4) :** (i) *Liste des présences signée* ; (ii) *PTT juillet 2018 – juin 2021* ; (iii) *RAA 2017* ; (iv) *Rapport Contextuel ITIE-RDC 2016*.

**N.B. :**

- ~ Disponible en CD audio, le compte-rendu de la réunion peut être réclamé au Secrétariat Technique.
- ~ De même, la transcription écrite et intégrale des interventions au cours de cette réunion sera faite par le Secrétariat Technique.

Fait à Kinshasa, le 25 juillet 2018

**Rapporteur**

**Marie Thérèse HOLENN AGNONG**

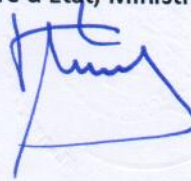
**Coordonnateur National a.i**



**Président du Comité Exécutif**

**Modeste BAHATI LUKWEDO**

**Ministre d'Etat, Ministre du Plan**



H.A